

France Rénov' et le Centre Régional des Energies Renouvelables vous guident dans la rénovation de votre habitat

Il y a toujours de bonnes raisons de rénover une habitation.

- ⇒ améliorer le confort thermique
- ⇒ réduire les dépenses de chauffage
- ⇒ valoriser votre bien immobilier

Envisager des travaux de rénovation énergétique suscite toutefois beaucoup de questions :

- ⇒ Faut-il remplacer la chaudière ?
- ⇒ Quel matériau d'isolation choisir ?
- ⇒ Ai-je droit aux aides financières ?
- ⇒ Quel système de chauffage convient pour mon habitation ?

Pour vous aider à effectuer les travaux les plus adaptés ou estimer le budget nécessaire et les aides financières dont vous pouvez bénéficier, la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole a mis en place un « service public » d'information et de conseil sur la rénovation énergétique de l'habitat.



Pour contacter directement un Conseiller France Rénov' :

- Tél. 05 49 08 99 14
- email : contact@crer.info

Permanence sur RDV : 3^{ème} lundi du mois

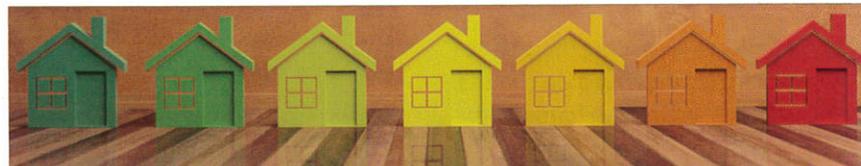
16 janvier - 20 février - 20 mars - 17 avril - 15 mai - 19 juin - 17 juillet

21 août - 18 septembre - 16 octobre - 20 novembre - 18 décembre

à la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole

32, Avenue de la Victoire
17260 GÉMOZAC

Saintonge Habitat Energie Plateforme de rénovation énergétique



**UN PROJET DE RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE ?
AYEZ LE REFLEXE
FRANCE RÉNOV'.**

Le service public pour mieux
rénover votre habitat.

